



Municipalité de Sainte-Béatrix

861, rue de l'Église, Sainte-Béatrix (QC) J0K 1Y0
Téléphone : (450) 883-2245 Télécopieur : (450) 883-1772

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

A V I S P U B L I C

RÈGLEMENT 523-2011

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ, CONFORMÉMENT AU CODE MUNICIPAL, QUE :

Lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui s'est tenue le 13 février 2012, le Conseil a adopté le Règlement numéro 523-2011, modifiant le règlement 449-2008 concernant la tarification de certains services municipaux à l'annexe B.

Le Règlement numéro 523-2011 entre en vigueur le 12 mars 2012, date de publication du présent avis.

Ce Règlement peut être consulté au bureau municipal aux heures normales d'ouverture.

DONNÉ À SAINTE-BÉATRIX CE DOUZIÈME JOUR DU MOIS DE MARS DEUX MILLE DOUZE (12.03.2012).

Patricia Labby
Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

(Règlement 523-2011)

Je, soussigné, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Sainte-Béatrix et résidant à Sainte-Béatrix, certifie solennellement que j'ai publié l'avis ci-annexé en l'affichant en trois (3) copies aux endroits désignés par le Conseil le douzième jour du mois de mars deux mille douze (12.03.2012)

EN FOI DE QUOI, JE DONNE CE CERTIFICAT À SAINTE-BÉATRIX, CE DOUZIÈME JOUR DU MOIS DE MARS DEUX MILLE DOUZE (12.03.2012).

Patricia Labby
Directrice générale et secrétaire-trésorière